

Artiste

En hébreu: Oman – אמן

Le Ministère de l'Alya et de l'Intégration **propose de l'aide aux artistes Olim et Citoyens de Retour** ayant été reconnus comme tels par le comité de spécialistes dirigé par le Département de l'Emploi.

Les conseillers à l'emploi des différents bureaux du Ministère de l'Alyah et de l'intégration sont habilités à adresser les Olim à un des comités professionnels. Le comité est habilité à accorder le statut d'artiste à l'Olé/Citoyen de Retour et à lui attribuer la mention: «bien», «excellent», et «particulièrement excellent». Si l'artiste travaille, dans une institution considérée par le Ministère comme d'utilité publique la mention «particulièrement excellent» lui sera attribuée, sans qu'il ait à passer par le comité.

Après avoir été reconnu comme artiste, l'Olé/le Citoyen de Retour recevra **une prime unique**, pour acheter les premiers équipements et matériaux dont il aura besoin dans le cadre de ses activités. Les artistes dans le domaine des arts plastique et de la danse ont le droit de recevoir des frais de studio.

Au formulaire de demande de reconnaissance du statut d'artiste il faudra joindre **une copie des documents suivants** :

- Certificat de travail provenant de l'étranger
- Résumé du curriculum vitae
- Certificat de formation
- Recommandations

Les enfants surdoués âgés de 10 à 18 ans, s'ils sont reconnus comme «surdoués» peuvent s'adresser au comité professionnel du Ministère afin d'obtenir une aide.

Le Ministère de l'Alya et de l'Intégration fait fonctionner le **centre pour l'intégration des artistes Olim afin de les faire connaître sur le marché du travail en Israël et leur permettre ainsi de s'intégrer dans leur domaine de spécialisation.**

Des associations et organisations peuvent s'adresser au centre afin de recevoir de l'aide pour financer des projets artistiques capables de procurer du travail de longue durée à des artistes immigrants ou de permettre aux artistes d'être découverts par le grand public.

Le centre comprend deux comités professionnels dont le rôle est d'évaluer les projets présentés par les différentes associations et organisations:

1. Le comité des quatre – comité qui traite les demandes d'aides soumises par des organisations désirant apporter leur aide à des projets artistiques pouvant procurer du travail de longue durée à des artistes immigrants ou permettre aux artistes d'être découverts par le grand public.

2. Le comité pour les artistes spécialement doués – comité formé de conseillers spécialisés externes qui participent aux comités professionnels du Ministère de l'Alya et de l'Intégration. L'objectif de ce comité est d'aider les artistes immigrants qui ont obtenu la mention «excellent», «particulièrement excellent». Les Olim étant reconnus comme «excellents», et «particulièrement excellents» par le centre, pourront obtenir **une bourse unique supplémentaire**, conformément aux procédures convenues par le centre.

Période d'éligibilité :

- Pour tous les olim – pendant une période de 10 ans, à compter de la date de leur d'alya.
- Pour les citoyens revenus au pays - pendant une période de 24 mois, à compter de la date de leur retour en Israël.

Information diffusée en français sur le site du ministère de l'intégration
: https://www.gov.il/he/departments/ministry_of_aliyah_and_integration/govil-landing-page